Envoyé en préfecture le 13/11/2026
Reçu en préfecture le 13/11/2026
Publié le
ID : 035-213501398-20261109-0509112026-DE

DÉPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE

Date de convocation : 02/11/2026
Date d'affichage : 12/11/2026
Nombre de Conseillers : en exercice : 29
Présents : 26
Votants : 28

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de LAILLÉ

*Séance **du 9 novembre 2026***

L'an **deux mil vingt-six,** le **neuf du mois de novembre** à vingt **heures**, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la mairie, sous la présidence de **Mme Françoise LOUAPRE, Maire.**

Présents : Mme Françoise LOUAPRE . M. MOSSET . Mme BUSIGNIES . M. MORANGE . Mme BARILLOT . M. GILLOT . Mme GLEMAU . Ms JORE . SOUFFLET . Mme GUSTAVE . Ms CHARTIE . GUYOMARCH . Mme ESTIVAL Ms D'HERVÉ. LATOUCHE . Mmes GAUTHIER . CAPLAN . M. JEANMOUGIN . M. GAULIN-CRESPEL . Ms PERRINE . ROSSÉ. Mme SAHEL-MILLIOZ . M. ICAZE . Mmes JAAFAR (jusqu'à 22 h 10) . QUILLIVIC . M. LE GOAS .

Absents excusés : Mme GÉRARD .

Absents excusés ayant donné pouvoir : Mme DUCOUDRÉ à M. JORE
Mme PELOIS à Mme GAUTHIER

M. Timon GAULIN-CRESPEL a été nommé secrétaire.

****

N° 05

OBJET : <u>Convention de partenariat avec le Syndicat Musique sur la rive Sud 2026 -2027 – Chorale les Enchanteurs – Approbation et autorisation à Mme la Maire de la signer</u>

Mme Lydia BUSIGNIES, Adjointe déléguée aux Solidarités, expose au Conseil Municipal que la commune conventionne depuis plusieurs années avec le Syndicat Musique sur la Rive Sud pour l'organisation d'une chorale à destination des séniors de la commune.

Sont prévus 22 séances musicales d'une heure et 4 temps forts (4 heures de représentation qui ne sont pour l'instant pas mises à destination complète sur des évènements). Une 1ère heure a été mobilisée pour Octobre rose.
Cette action favorise la découverte musicale, l'interconnaissance, le développement de la

Envoyé en préfecture le 13/11/2026
Reçu en préfecture le 13/11/2026
Publié le
ID : 035-213501398-20261109-0509112026-DE

créativité, le partage …

LB : Les inscriptions peuvent se faire au fil de l'eau.

En contrepartie de l'enseignement musical dispensé, la commune s'engage au versement d'une participation financière de 1 742 € TTC.

Cette convention annuelle (cf annexe) est à reconduire pour l'année scolaire 2026 – 2027.

A l'unanimité après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :
- d'approuver la convention de partenariat avec le Syndicat Musique sur la Rive Sud telle que présentée en annexe,
- d'autoriser Mme la Maire à la signer.

Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

La Maire, *Le secrétaire de séance,*




Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication ou notification du 12/11/2026

La Maire, *Le secrétaire de séance,*


